

YUKON DEVELOPMENT CORPORATION ACT

Pursuant to sections 9 and 10 of the *Yukon Development Corporation Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Willard Phelps is appointed as chair of the Yukon Development Corporation board of directors for a one year term.

2. The appointment of David Morrison as chair of the Yukon Development Corporation board of directors is revoked.

3. The remuneration of the chair of the Yukon Development Corporation is fixed at \$38,000 per annum and is to be paid by the Yukon Development Corporation.

4. Section 2 of Order-In-Council 2003/191 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon, this November 5th 2004.

Commissioner of Yukon

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU YUKON

Le commissaire en conseil exécutif, conformément aux articles 9 et 10 de la *Loi sur la Société de développement du Yukon*, décrète :

1. Willard Phelps est nommé président du conseil d'administration de la Société de développement du Yukon pour un mandat d'un an.

2. La nomination de David Morrison à titre de président du conseil d'administration de la Société de développement du Yukon est révoquée.

3. Le président du conseil d'administration de la Société de développement du Yukon reçoit une rémunération annuelle de 38 000 \$ payable par la Société de développement du Yukon.

4. L'article 2 du Décret 2003/191 est révoqué.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 5 novembre 2004.

Commissaire du Yukon